



## ACCÈS DIRECT - SIGNALEMENT DES EFFETS INDÉSIRABLES

Dans le cadre de l'expérimentation l'accès direct en masso-kinésithérapie, en cours dans le département du Rhône, nous relayons l'information suivante émanant de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relative à la déclaration des Effets Indésirables.

Nous vous invitons vivement à réaliser cette courte démarche, qui permet d'évaluer la sécurité de cette expérimentation en vue de son éventuelle pérennisation

La démarche est à effectuer sur le site : Démarche Numérique

Depuis votre moteur de recherche, saisir : « démarche numérique accès direct kiné Rhône Isère » ou rendez vous sur le lien :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/acces-direct-en-cpts>

### PROCÉDURE À SUIVRE :



1. Vous connecter à votre compte.
2. Indiquer si vous souhaitez déposer un dossier pour vous-même ou pour une autre personne.



### Accès direct en CPTS

Les champs suivis d'un astérisque (★) sont obligatoires.

Ce dossier est ★

<input checked="" type="radio"/> Pour vous	
<input type="radio"/> Pour une autre personne <small>Vous déposez ce dossier pour un bénéficiaire en tant que mandataire (membre de la famille, proche, professionnel en charge du suivi du dossier...)</small>	

3. ensuite indiquer leur civilité et nom/prénom.



### Votre identité

Civilité \*

Madame  Monsieur

Prénom \*

Nom \*

[Retour](#)


[Continuer](#)

4. Ensuite sur cette page, où ils doivent choisir « Déclarer l'absence d'événement indésirable survenu chez des patients reçus en accès direct » en cochant la case ci-dessous et renseigner l'ensemble de leurs informations, comme indiqué ci-dessous.


Je souhaite \*

- Déclarer ma participation à l'accès direct en tant que masseur-kinésithérapeute
- Déclarer les réorientations effectuées après la prise en charge d'un patient en accès direct
- Signaler les événements indésirables survenus chez des patients reçus en accès direct
- Déclarer l'absence d'événement indésirable survenu chez des patients reçus en accès direct
- Transmettre annuellement le document justifiant de l'exercice, pour l'année en cours, dans une communauté professionnelle territoriale de santé

Région \*


Sélectionnez 

Département \*

Sélectionnez 

Commune \*

Renseignez le nom ou le code postal de la ville puis, sélectionnez la commune dans la liste. Exemple : Strasbourg

Commencez à saisir 

Adresse électronique \*

Exemple : adresse@mail.com

N°RPPS \*

Le champ ne peut contenir que des chiffres.

Vous devez renseigner exactement 11 caractères.



5. Enfin choisir l'année et indiquer s'ils souhaitent effectuer cette déclaration sur l'année entière ou un trimestre.

**1. Absence d'événement indésirable survenu chez des patients reçus en accès direct**

Je déclare l'absence d'événement indésirable survenu chez les patients reçus en accès direct \*

pour l'année \*

2025

Trimestre ou année entière \*

Année entière

6. Finaliser procédure en cliquant sur « Déposer le dossier »."